Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_17-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON Sources de lumière

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 07 octobre 2026

DELIBERATION : 2026-05-17

OBJET : Règlement de l'appel à projets « Forêts » sur le mandat

L'an deux mil vingt-six et le treize octobre à dix-huit heures, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
PELLISSIER Agnès
DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Annot :
COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
GEISER Michel

Barrême :
CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :
BARTOLINI Gilles

Blieux :
COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
CHEVALLEY-VALETTE Emily
TILLEMAN Line
MARTINO Stéphane
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sauses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :
RALL Evelyne

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :
SURLE-GIRIEUD Magali

Demandolx :
GAGLIO Baptiste

Entrevaux :
OCCELLI Didier

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

La Rochette :

Lambruisse :
CHAILAN Adrien

Le Fugeret :
PELLEGRIN Jean

Méailles :
PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :
BERAUD Annabelle

Peyroules :
GUERIN Claude

Rougon :
MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :
CERATO David
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit:
EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :
ISNARD Julien

Saint Pierre :

Sausses :
DAGONNEAU Frank

Senez :
FORT Jean-Claude

Soleilhas :

Tartonne :
CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :
LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :
OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

Val de Chalvagne:
LEON Joël

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. VINCENT Jean-Marc ayant donné pouvoir à M. MARTINO Stéphane ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; Mme PASSARD Christine ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. CERATO David ; M. SENES Eric ayant donné pouvoir à M. GAGLIO Baptiste ; M. CHAILAN Claude suppléé par M. CHAILAN Adrien ; M. CLUET Frédéric suppléé par M. GUERIN Claude ; M. DURAND Gilles suppléé par M. FORT Jean-Claude

Absents excusés : M. BAC Aimé ; M. RIGAULT Philippe ; M. GRAC Stéphane ; M. BARBAROUX Christophe ; M. VOEGTLIN Patrick ; M. MICHEL Marielle ; M. DROGOUL Claude ; Mme CHAILLAN Alix ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUSTAN Claude ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_17-DE

Objet : Règlement de l'appel à projets « Forêts » sur le mandat

Exposé

Par délibération 2022-01-22 en date du 8 février 2022, le conseil communautaire a décidé de lancer un appel à projets porté par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) afin d'encourager et d'accompagner la mise en œuvre d'opérations contribuant à l'atteinte des objectifs de la Charte Forestière de Territoire (CFT).

Au cours des précédentes éditions, ce dispositif a permis d'accompagner de nombreux projets portés par les communes, les associations syndicales de gestion forestière, les groupements pastoraux et les associations foncières pastorales, portant notamment sur la réhabilitation de dessertes forestières, les équipements de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI), la valorisation sylvopastorale, la filière bois-énergie ou encore les aménagements favorisant la mobilisation de la ressource forestière locale.

Depuis 2022, 27 projets ont pu bénéficier d'un soutien financier, pour une enveloppe globale de subvention votée en conseil communautaire de 161 484,14 €.

La CFT, renouvelée en 2025 pour une durée de cinq ans, poursuit les objectifs suivants :

- Soutenir une exploitation durable des forêts,
- Maintenir et développer les filières de valorisation du bois,
- Favoriser la valorisation multifonctionnelle des espaces forestiers à l'échelle du territoire communautaire.

Afin de poursuivre cette dynamique, il est proposé de lancer l'édition 2027 de l'appel à projets « Forêts » autour des thématiques suivantes :

- Favoriser la mise en gestion des espaces forestiers publics et privés ;
- Favoriser les pratiques forestières assurant une gestion durable des forêts et permettant de répondre aux enjeux du changement climatique ;
- Développer les pratiques agricoles et d'élevage en lien avec la forêt ;
- Affirmer une politique cohérente de protection des massifs forestiers contre le risque incendie ;
- Susciter la commande en bois d'œuvre à travers la commande publique dans les secteurs de la construction et de l'aménagement ;
- Susciter la commande en bois énergie à travers le développement de chaufferies et de réseaux de chaleur bois.

Le dispositif repose désormais sur une enveloppe financière affectée à chaque territoire communal de la CCAPV à hauteur de 10 000 € pour la durée du mandat. Cette enveloppe peut être mobilisée par l'ensemble des bénéficiaires éligibles par

Envoyé en préfecture le 13/10/2026
Reçu en préfecture le 13/10/2026
Publié le 13/10/2026
ID : 004-200068625-20261013-2026_05_17-DE

territoire communal concerné. Les aides accordées viennent en déduction de l'enveloppe disponible pour ce territoire.

Les bénéficiaires éligibles sont les communes, les associations de gestion forestière libres ou autorisées, les groupements pastoraux et les associations foncières pastorales. Pour les projets portés par une structure autre qu'une commune, l'accord écrit préalable de la commune concernée devra être fourni lors du dépôt du dossier.

Conformément aux principes du dispositif, la participation financière de la CCAPV ne pourra pas excéder le montant apporté par le porteur de projet. Les aides attribuées sont cumulables avec d'autres financements publics dans le respect de la réglementation applicable, notamment en matière d'aides d'État et, le cas échéant, du régime de minimis.

Enfin, afin d'optimiser l'utilisation des crédits disponibles, une clause de revoyure est prévue avant la clôture de l'exercice 2028, permettant au conseil communautaire de réajuster les enveloppes territoriales communales non totalement mobilisées au profit de territoires présentant des besoins complémentaires justifiés.

La sélection des projets sera étudiée par les membres de la commission « Gestion forestière et ressource en bois » puis soumise au conseil communautaire.

Décision

Au regard de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le lancement de l'appel à projets « Forêts » sur le mandat conformément au règlement annexé à la présente délibération et selon les modalités présentées ci-dessus
- **DE PRECISER** que la participation financière de la CCAPV ne pourra excéder le montant apporté par le porteur de projet ;
- **D'INSCRIRE** les crédits annuels correspondants sur le budget principal pour les années couvrant le mandat
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à la majorité
1 abstention (Jean MAZZOLI) et 44 voix pour
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 13 octobre 2026
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON
B.P. 2 - 04170 SAINT ANDRE LES ALPES

Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT

Jean-Louis CHABAUD